



## COMPTE RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROQUEFORT

### Séance du 5 mars 2019 à 19h00

Le Conseil Municipal de la commune de ROQUEFORT dûment convoqué le 27 février 2019, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre PIN, Maire.

**Nombre de membres en exercice : 15**

**Nombre de membres présents : 10**

**Nombre de membres représentés : 2**

**Nombre de suffrages exprimés : 12**

**Présents :**

Mesdames : TEULET Nathalie - FONTAINE Claudine - GIRO Béatrice - JUILLA Marie-José - BETHUNE Virginie

Messieurs : CHAU-VAN Jean-Louis - GINCHELOT Yves - FROISSART Claude - PIN Jean-Pierre - LAGARDE Lucien

Absents : SEURIN Florence - RICARD Jean-Louis - CASTAING Denis - PEBERAY Julien - MARTINEZ Marilyn

Pouvoirs : RICARD Jean-Louis donne pouvoir à PIN Jean-Pierre, CASTAING Denis donne pouvoir à BETHUNE Virginie

**Secrétaire de séance : Claudine FONTAINE**

Monsieur le Maire fait l'appel des membres présents, le quorum est atteint, la séance est ouverte à 19h. Il est mentionné les pouvoirs reçus. Madame Claudine FONTAINE est désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire soumet ensuite à approbation le procès-verbal du précédent conseil municipal. Il n'y a pas d'observation, le procès-verbal du conseil municipal du 4 décembre 2018 est approuvé, celui-ci est soumis à la signature des membres présents.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal des décisions prises dans le cadre des délégations consenties au maire par le conseil municipal (délibération du 3 avril 2014) depuis le dernier conseil municipal.

#### 1 05.03.2019 – AVENANT CONVENTION POLICE PLURI-COMMUNALE

**Rapporteur : Monsieur Jean-Louis CHAU VAN**

Monsieur Jean-Louis CHAU-VAN rappelle que la commune a délibéré pour la création d'une police municipale mutualisée avec les communes de Le Passage d'Agen, Estillac et Roquefort par délibération en date du 21 mars 2017. La convention dite de mutualisation de la police municipale pluri communale avec les villes de Brax, Estillac, Le Passage d'Agen et Roquefort a pour objet de définir les modalités d'organisation et de financement du service. Monsieur Jean-Louis CHAU-VAN explique que la démarche de mutualisation se poursuit et qu'il convient maintenant, de pouvoir signer les avenants à la convention nécessaires à l'évolution du service.

**Le Conseil municipal, Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires au bon fonctionnement et à l'évolution du service de police municipale mutualisée.**

#### 2 05.03.2019 – FOND DE CONCOURS – ECLAIRAGE PUBLIC – RUE DU SARTHE

**Rapporteur : Monsieur Jean-Louis CHAU VAN**

Dans un souci d'amélioration du cadre de vie de la commune, il a été procédé à la réalisation de travaux de dissimulation des réseaux d'électricité et de pose de mâts d'éclairage, rue du Sartre. Or l'Agglomération d'Agen a posé 13 mâts et non 14 comme initialement prévu.

**Le Conseil municipal, Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés décide de valider la convention entre l'Agglomération et la commune de Roquefort.**

**3 05.03.2019 – DEMANDE PARTICIPATION DU COLLEGE DANGLA A « ROBOCUP 2019 »**

**Rapporteur : Madame Virginie BETHUNE**

Madame BETHUNE informe l'assemblée d'un courrier du collège DANGLA nous précisant qu'un enfant de Roquefort a été sélectionné dans l'équipe de robotique qui sera amené à défendre les couleurs de la France à Sydney en Australie pour la ROBOCUP 2019 en partenariat avec l'ESPE et IREM. Il est demandé une participation des mairies concernées à hauteur de 250 euros par enfant.

Le Conseil municipal, Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés décide d'accepter la prise en charge de la participation financière pour l'opération « Robocup 2019 » pour un montant de 250, 00 €.

**4 05.03.2019 - CONVENTION AVEC LE CAT POUR LA GESTION DE CERTAINS ESPACES VERTS**

**Rapporteur : Monsieur Jean-Louis CHAU VAN**

Depuis plusieurs années la commune fait appel aux ateliers ALGEEI, Etablissement et Service d'Aide par le Travail installés à Roquefort, pour entretenir certains espaces verts de la commune. Le conseil municipal est amené à se prononcer sur la proposition de renouvellement du contrat des espaces verts avec le CAT pour l'année 2019. Le contrat proposé fixe le tarif à 20 680,00 € HT.

Le Conseil municipal, Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés décide d'Accepter le contrat établi par le CAT pour un montant de 20 680,00 € HT.

**5 05.03.2019 – CANDIDATURE AU MARCHE D'ACHAT D'ÉLECTRICITÉ PROPOSÉ PAR LE GROUPEMENT DE COMMANDES POUR « L'ACHAT D'ÉNERGIES, DE FOURNITURES ET DE SERVICES EN MATIERE D'EFFICACITE ET D'EXPLOITATION ENERGETIQUE**

**Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre PIN**

Monsieur le Maire rappelle aux Membres de l'Assemblée que la commune est adhérente au Syndicat Départemental d'Electricité et d'Energies de Lot-et-Garonne (SDEE 47), qui est l'autorité organisatrice du service public de distribution de l'énergie électrique sur l'ensemble du territoire du département.

Aujourd'hui, conformément aux articles L. 331-1 et L. 441-1 du Code de l'énergie, l'ensemble des consommateurs d'électricité et de gaz naturel peut choisir un fournisseur sur le marché et s'affranchir ainsi du tarif réglementé de vente proposé par les opérateurs historiques.

Les personnes publiques, faisant partie de cet ensemble de consommateurs, peuvent bénéficier des offres de marché mais doivent recourir aux procédures prévues par la réglementation régissant la commande publique afin de sélectionner leurs prestataires, ainsi que le rappellent les articles L. 331-4 et L. 441-5 du Code de l'énergie.

Dans ce sens, les Syndicats d'Energies de la Nouvelle Aquitaine se sont unis pour proposer un nouveau groupement de commande à l'échelle de la nouvelle région, qui permet d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence, qui assure une maîtrise des consommations d'énergie et renforce la protection de l'environnement dans le respect du développement durable, groupement auquel le Conseil Municipal a décidé de faire adhérer la commune.

L'adhésion est gratuite pour les collectivités adhérentes et les frais inhérents à son fonctionnement ne courent que dès l'instant celles-ci décident d'être partie prenante d'un marché d'achat d'énergies lancé par le groupement.

Monsieur le Maire précise que le retrait du groupement est libre mais ne peut prendre effet qu'à l'expiration des accords-cadres et marchés en cours dont la collectivité sera partie prenante.

Il est proposé de faire acte de candidature au marché d'achat d'électricité proposé par le groupement de commandes pour « l'achat d'énergies, de fournitures et de services en matière d'efficacité et d'exploitation

énergétique et de donner mandat au Président du Syndicat Départemental d'Énergie Électrique de la Gironde pour signer et notifier les marchés ou accords-cadres dont la commune sera partie prenante. **Le Conseil municipal, Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés décide de faire acte de candidature au marché d'achat d'électricité proposé par le groupement de commandes pour « l'achat d'énergies, de fournitures et de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique.**

**6 05.03.2019 – CANDIDATURE AU MARCHÉ D'ACHAT DE GAZ NATUREL PROPOSÉ PAR LE GROUPEMENT DE COMMANDES POUR « L'ACHAT D'ÉNERGIES, DE FOURNITURES ET DE SERVICES EN MATIÈRE D'EFFICACITÉ ET D'EXPLOITATION ÉNERGETIQUE**

**Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre PIN**

Même délibération pour le marché d'achat de gaz.

Il est proposé de faire acte de candidature au marché d'achat de gaz naturel proposé par le groupement de commandes pour « l'achat d'énergies, de fournitures et de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique ».

**Le Conseil municipal, Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés décide de faire acte de candidature au marché d'achat de gaz proposé par le groupement de commandes pour « l'achat d'énergies, de fournitures et de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique.**

**7 05.03.2019 – ADHESION A UN GROUPEMENT DE COMMANDES DEPARTEMENTAL ENR-MDE (ÉNERGIES RENOUVELABLES ET MAITRISE DE LA DEMANDE EN ÉNERGIE)**

**Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre PIN**

Monsieur le Maire rappelle aux Membres de l'Assemblée que le Syndicat Départemental d'Électricité et d'Énergies de Lot-et-Garonne (SDEE 47) est l'autorité organisatrice du service public de distribution de l'énergie électrique sur l'ensemble du territoire du département. Fort de son expérience au sein du Groupement de Commandes régional pour l'achat d'énergie, le Sdee 47 a décidé de créer un Groupement de Commandes départemental dédié aux énergies renouvelables et à la maîtrise de la demande en énergie. Ce groupement permettra d'améliorer l'efficacité technique et économique de ces achats. Quelques exemples d'actions : isolation des combles, achat de véhicules électriques... Le SDEE 47 sera le coordonnateur du groupement pour l'ensemble des membres. Il est proposé d'adhérer au groupement de commandes ENR-MDE en Lot-et-Garonne pour une durée illimitée.

**Le Conseil municipal, Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés décide d'Approuver l'adhésion de la commune de ROQUEFORT au groupement de commandes ENR-MDE en Lot-et-Garonne pour une durée illimitée.**

**8 05.03.2019 – MODIFICATION DES MOYENS DE PAIEMENT DU PÉRISCOLAIRE**

**Rapporteur : Monsieur Yves GINCHELOT**

Actuellement, les usagers peuvent payer leurs factures périscolaires, soit par prélèvement automatique, par chèque, en numéraire ou par carte bancaire en se rendant au guichet de la Trésorerie. Il est proposé d'instaurer un nouveau mode de paiement pour les usagers des services de notre collectivité : le Chèque Emploi Service Universel. Ce moyen de paiement permettra à l'utilisateur d'utiliser ses chèques CESU pour régler uniquement les dépenses de garderie (restriction imposée par la réglementation des CESU).

**Le Conseil municipal, Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés décident de valider la mise en place du paiement par chèque CESU pour les factures de garderie émises par la commune.**



**9 05.03.2019 – MODIFICATION DU TAUX DE LA TAXE D'AMENAGEMENT**

**Rapporteur : Monsieur Yves GINCHELOT**

Actuellement, le taux de la taxe d'aménagement est de 3,5 %. Une exonération totale des constructions (notamment les abris de jardin) soumis à déclaration préalable d'une superficie inférieure ou égale à 20m<sup>2</sup> a été votée le 30 septembre 2014.

**Le Conseil municipal, Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés décide de fixer sur l'ensemble du territoire communal un taux à 4% qui prendra effet au 1<sup>er</sup> Janvier 2020.**

**10 05.03.2019 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2018**

**Rapporteur : Monsieur Yves GINCHELOT**

Monsieur Yves GINCHELOT présente les Comptes Administratifs pour l'exercice 2018 concernant le budget de la commune. Ces écritures en euros, se présentent de la façon suivante :

<u>Section de fonctionnement</u>		<u>Section d'investissement</u>	
<b>Dépenses :</b>		<b>Dépenses :</b>	
Prévues	1 723 386.37 €	Prévues	1 958 901.21 €
Réalisées	1 329 253.88 €	Réalisées	805 754.47 €
<b>Recettes :</b>		<b>Recettes :</b>	
Prévues	1 723 386.37 €	Prévues	1 958 901.21 €
Réalisées	1 464 891.53 €	Réalisées	886 323.47 €
<b>Résultat de clôture :</b>			

Libellé	Résultat cumulé de l'exercice précédent 2017	Virement section de fonctionnement 2018	Résultat de 2018	Résultat cumulé de clôture 2018
Investissement	-147 486.24 €		80 569.00 €	-66 917.24 €
Fonctionnement	395 273.84 €	€	135 637.65 €	530 911.49 €

Monsieur le maire se retire de la salle du conseil afin de permettre aux membres présents de délibérer et de voter sur la gestion communale de l'année écoulée. M. Yves GINCHELOT adjoint au maire procède au vote du compte d'administratif.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés approuve la présentation des écritures comme ci-dessus.**

**11 05.03.2019 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2018**

**Rapporteur : Monsieur Yves GINCHELOT**

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2018 de la commune, après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018. Monsieur Yves GINCHELOT, demande au conseil municipal de bien vouloir statuer sur le compte de gestion de l'exercice 2018.

**Le Conseil municipal, Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de statuer sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018,**

y compris celles relatives à la journée complémentaire et d'approuver les comptes de gestion de la commune de l'exercice 2018.

**12 05.03.2019 – AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2018**

**Rapporteur : Monsieur Yves GINCHELOT**

Constatant que le Compte Administratif fait apparaître :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	
- Excédent reporté de 2017	395 273.84 €
- Excédent de fonctionnement 2018	135 637.65 €
- Affectation complémentaire en réserve (1068)	0.00 €
= Excédent de fonctionnement cumulé	530 911.49 €
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	
- Déficit d'investissement cumulé	66 917.24 €
- Excédent des restes à réaliser	95 735.76 €
= Excédent d'investissement	95 535.76 €

Le Conseil municipal, Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de l'affectation des résultats comme suit :

- Résultat de fonctionnement cumulé excédent	530 911.49 €
- Résultat reporté en fonctionnement (002) excédent	530 911.49 €
- Résultat d'investissement reporté (001) déficit	66 917.24 €

**13 05.03.2019 – VOTE DES TAXES COMMUNALES**

**Rapporteur : Monsieur Yves GINCHELOT**

Monsieur Yves GINCHELOT rappelle les taux pratiqués depuis 2017. Il propose que soient appliqués les mêmes taux pour l'année 2019.

Le Conseil municipal, Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, de voter pour l'exercice 2019 les taxes inchangées et présentées à savoir :

Taxe d'habitation .....	14.00 %
Taxe foncière bâti.....	22.00 %
Taxe foncière non bâti.....	85.42 %

**14 05.03.2019 – VOTE DES SUBVENTIONS 2019**

**Rapporteur : Monsieur Yves GINCHELOT**

Monsieur Yves GINCHELOT présente les sommes qui seront allouées aux différentes associations en termes de subventions dont le versement ne pourra se faire qu'après analyse du dossier de demande de subvention déposé en Mairie.

Demande de subvention	Subvention 2018	Proposition 2019
Association Prévention Routière	80	80
Amicale des Maires 47	150	55
FNACA	370	370
ASSAD	200	200
ADMR 47	200	200
ADDIR	100	100

UDAF - crèche	10200	10200
Asso Roquefort Loisir Sport Détente – Pétanque Boule	0	0
Comité des Fêtes	100+1737 (fête village)	100
Gymnastique de Roquefort	400	400
RANDO 47	300	300
Loisir Art Culture	300	300
Club du 3 <sup>ème</sup> âge	0	0
Coopérative scolaire	4500	4500
APER - Parents d'Élèves	550	550
Fédération de chasse	200	200
Entente Sportive du Bruillois - Basket	1166	1166
Étrier Agenais	4200	4200
Football Club Roquefortais	5342	5342+103
AMAC Ecole de musique et de danse Anacrouse	5824	5824
Western Danse Roquefort	0	400
Subventions Exceptionnelles		5410
<b>TOTAL</b>	<b>35719</b>	<b>40000</b>

**Le Conseil municipal, Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'Approuver les subventions pour 2019 comme présenté ci-dessus.**

**15 05.03.2019 – CREATION - SUPPRESSION DE POSTE**

**Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre PIN**

Monsieur le Maire rappelle que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil municipal compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des effectifs, afin de permettre la nomination des agents inscrits au tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2019.

Cette modification, préalable à la nomination, se traduit par la création de l'emploi correspondant au grade d'avancement. Le Maire propose :

- la création de 1 emploi d'Adjoint technique territorial principal de 2ème classe,
- la suppression, dès que le poste précédent sera pourvu : 1 emploi d'Adjoint Technique,

**Le Conseil municipal, Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'accepter les créations-suppressions d'emploi entraînant la modification du tableau des effectifs.**

**16 05.03.2019 – APPROBATION DU BUDGET 2019**

**Rapporteur : Monsieur Yves GINCHELOT**

Monsieur Yves GINCHELOT présente les différents chapitres budgétaires :

**Section de fonctionnement :**

**DÉPENSES**

Comptes	Désignations	Montant
011	Charges à caractère général	409 850.00
012	Charges de personnel et frais assimilés	747 200.00
014	Atténuations de produits	148 000.00
65	Autres charges de gestion courante	107 249.46
66	Charges financières	27 600.00
67	Charges exceptionnelles	2 000.00
022	Dépenses imprévues	90 376.18
023	Virement de la section de fonctionnement	350 590.19
68	Dotations aux amortissements et provisions	10 084.66
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>		<b>1 892 950.49</b>

**RECETTES**

Comptes	Désignations	Montant
70	Produits des services, domaine et vente	102 400.00
73	Impôts et taxes	1 050 139.00
74	Dotations, subventions et participations	153 500.00
75	Autres produits de gestion courante	36 000.00
77	Produits exceptionnels	0.00
013	Atténuations des charges	20 000.00
002	Excédent de fonctionnement reporté	530 911.49
<b>Total des recettes de fonctionnement</b>		<b>1 892 950.49</b>

**Section d'investissement :****DÉPENSES**

Comptes	Désignations	Montant
<b>Opérations</b>		
10	VOIRIE COMMUNAUTAIRE	61 000.00
11	VOIRIE COMMUNALE	56 800.00
12	MAIRIE	29 212.00
16	Ecoles	55 000.00
18	Bâtiments Communaux	384 197.00
21	Salle des Fêtes – Arlabosse	641 093.00
24	Accessibilité	29 000.00
25	Matériel roulant	0.00
27	Vigipirate	0.00



28	CM DES JEUNES	6 000.00
29	Matériel Technique	5 000.00
	<b>Dépenses Opérations</b>	<b>1 267 302.00</b>
001	Déficit d'investissement	66 917.24
041	Opérations patrimoniales	0.00
020	Dépenses imprévues	30 000.00
16	Emprunts et dettes assimilées	118 409.61
27638	Portage EPFL	68 601.00
	<b>Total des dépenses d'investissement</b>	<b>1 551 229.85</b>

RECETTES		
Comptes	Désignations	Montant
<b>Opérations</b>		
10	VOIRIE COMMUNAUTAIRE	0.00
11	VOIRIE COMMUNALE	9 400.00
12	MAIRIE	0.00
21	Arlabosse/Bacque/Salle des Fêtes	208 000.00
16	Ecoles	10 500.00
18	Bâtiments Communaux	66 455.00
24	Accessibilité	10 200.00
25	Matériel roulant	0.00
27	Vigipirate	0.00
28	CM DES JEUNES	0.00
29	Matériel Technique	0.00
	<b>Recettes Opérations</b>	<b>310 555.00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (FCTVA, TA,...)	80 000.00
16	Emprunts	800 000.00
021	Virement de section à section	350 590.19
28	Amortissement des immobilisations	10 084.66
	<b>Total des recettes d'investissement</b>	<b>1 551 229.85</b>

**Le Conseil municipal, Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'Approuver le Budget Primitif 2019 comme présenté ci-dessus.**

**L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le maire lève la séance à 20h00.**

A Roquefort, le 5 Mars 2019



La Secrétaire de séance, **Claudine FONTAINE**